# LES PEPITES D'EGAL SPORT

# L'USEP, une fédération engagée en faveur de la parité et l'égalité

## De la gouvernance……

En 2015, l'assemblée générale de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P.) vote, à une grande majorité (77,44% des votants) une modification de ses statuts en faveur de la parité au sein de l'ensemble de ses instances dirigeantes. Des statuts qui doivent encore, compte tenu de la spécificité de cette fédération scolaire, être arrêtés par le Conseil d'État. Cette décision a été aussitôt reportée dans le règlement intérieur de la fédération ainsi que dans les dispositions obligatoires des statuts des comités régionaux et départementaux-:

*R.I. USEP - Article 22 : « Les membres du comité directeur sont élus pour quatre ans en deux collèges : 12 femmes et 12 hommes, au scrutin uninominal à deux tours après que chaque candidat ait présenté son projet et défini sa conception de l'action qu'il entend mener au sein de la fédération pour la durée du mandat du comité directeur. Si l'ensemble des postes n'est pas pourvu au 1er tour à la majorité des suffrages exprimés, il est procédé à un 2e tour, à la majorité relative pour les postes restant à pourvoir. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus âgé ».*

En 2016, l'AG élective élit à parité un Comité Directeur de 24 personnes (12 femmes et 12 hommes)[1], présidé par Véronique MOREIRA, également élue le 11mai 2017, vice-présidente du CNOSF en charge des relations avec l'éducation nationale. Aujourd'hui, la gouvernance des comités régionaux USEP est également à parité et les quelques comités départementaux qui n'ont pas encore atteint cet objectif conservent des postes vacants en attendant le recueil de nouvelles candidatures.

[1] Femmes élues au CD de l'USEP 2016 : Dominique BOSTYN, Pascale BOURDIER (Secrétaire Nationale), Charlotte CARRE, Laurence PHILIPPI, Florence GOUEL, Dominique LEBELLE (Secrétaire Nationale), Madeleine MEUNIER, Sandrine MONTES (Vice-Présidente), Véronique MOREIRA (Présidente), Josiane PRATALI, Annie RAMIREZ (Secrétaire Nationale), Carole STRUGALA.

# ……..aux projets éducatifs

La fédération scolaire qui a opté pour un projet *à la* hauteur de son ambition éducative s'engage, comme l'a rappelé sa Présidente, *« à former des citoyens éclairés ».*

L'association sportive de l'école est un lieu privilégié pour apprendre aux enfants le fonctionnement associatif et le vivre ensemble, à la condition toutefois qu'une dynamique volontariste soit instaurée.

L'USEP conçoit la rencontre sportive également comme un support de débat et de réflexion : sur la mixité filles-garçons, le handicap, la nutrition et la santé, les valeurs du sport et de l'olympisme, etc. Ceci à partir de questions qui font sens pour les enfants : « *Y a-t-il de la triche dans le sport ?* » ; « *L'arbitre peut-il se tromper ?* », etc.

Proposé dans le cadre d'un atelier intégré à la rencontre sportive USEP, ce débat peut être préparé ou prolongé en classe, au moyen de l'outil pédagogique « Remue-méninges » et de fiches pratiques sur le « Débat associatif ».

- « **Remue méninges** » est un atelier de réflexion, proposé autour d'un thème prédéfini, auquel l'enfant réfléchit en amont. Cet atelier s'appuie sur un protocole précis, expérimenté depuis des années dans le cadre des ateliers de philosophie proposés par l'AGSAS (Association des Groupes de Soutien au Soutien). L'enfant est invité à penser, à s'exprimer, sur ce thème en étant reconnu comme un interlocuteur valable. Ce protocole offre un cadre sécurisant pour tous les participants. L'animateur, formé préalablement à cette technique, en est le garant.
- « **Le débat associatif** » : doit permettre de faire émerger une décision prise collectivement. Celle-ci pouvant déboucher sur la réalisation d'une action collective. Les enfants débattent et peuvent également être impliqués dans la régulation de l'atelier. L'animateur prépare et structure le débat. Il synthétise et conclut.

Ces ateliers permettent à chaque enfant, après avoir été acteur, de devenir « penseur » de la rencontre sportive USEP qu'il vient de vivre. Inciter l'enfant à s'asseoir, réfléchir, discuter autour de sujets générés par la rencontre est une tâche, ô combien éducative. L'objectif de ces ateliers est de former de futurs citoyens sportifs impliqués, en connaissance des valeurs républicaines que l'on prête au sport. Respect de l'autre, égalité, fraternité, ouverture au monde n'ont pas forcément de résonnance particulière et sont perçus par l'enfant comme des notions très abstraites. Ces ateliers doivent lui permettre de mieux concrétiser ces valeurs.

- Parmi les fiches thématiques permettant de décliner le protocole du débat associatif, c'est la fiche débat « **égalité filles-garçons** » que nous vous proposons maintenant de découvrir.
    - Cette fiche rappelle les textes qui régissent l'Éducation nationale :

L'égalité filles-garçons est citée, tout au long de ces textes comme une obligation légale et une mission fondamentale :

- Le code de l'Éducation précise que « *les écoles….contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes* » (Article L121-1).
- La charte de la laïcité « *implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre* » (Octobre 2013).
- Les instructions officielles abordent la formation de la personne et du citoyen (Domaine 3) : « *l'école a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen* » (BO N°17 du 23 avril 2015).
- Les programmes d'enseignement de l'école maternelle précisent que « l'école maternelle construit les conditions de l'égalité notamment entre les filles et les garçons » (BO spécial N°2 du 26 mars 2015).
- Les programmes d'enseignement de l'école affirment que « l'éducation physique et sportive permet tout particulièrement de travailler sur le respect des autres et sur le refus des discriminations et l'application des principes de l'égalité fille-garçon. » (BO spécial N°11 du 26 novembre 2015).

Ce document mentionne également, la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2013/2018) qui réaffirme ce droit comme une priorité nationale.
Egal sport souhaite signaler que la convention, signée par 7 ministres n'est pas signée du ministre des sports[2].

- La fiche thématique propose ensuite des situations de débat dont les objectifs consistent en :

➢ Comprendre ce que sont les stéréotypes dans les activités sportives et les déconstruire,
➢ Distinguer égalité et identité,
➢ Comprendre que l'égalité des droits se fonde sur la reconnaissance des différences mais sans en privilégier une.

- Elle présente enfin des ressources documentaires en lien avec cette thématique.

[2] Ministres signataires de la convention : éducation Nationale - travail et emploi - formation professionnelle et dialogue social - enseignement supérieur et recherche - droits des femmes - agriculture agroalimentaire et forêt – réussite éducative.